



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIPLOME D'ETAT

D'AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

D.E.A.M.P.

Le Conseil Régional PACA, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des orientations du Schéma Régional des formations sanitaires et sociales, renouvelle le financement de places supplémentaires de formation initiale.

Ainsi, l'IRTS PACA et Corse, est chargé de mettre en place la sélection puis la formation de 65 stagiaires au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, émanant d'un public prioritaire tel que défini par la Région, à savoir : demandeurs d'emploi jeunes et adultes ou personnes en continuité de parcours scolaire.



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse



1 - LE METIER D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

L'aide médico-psychologique (A.M.P.) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'A.M.P. se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnants tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

L'A.M.P. intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute,...

La profession d'aide médico-psychologique constitue une première qualification de la filière éducative.

Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que notamment :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS),
- Instituts médico-éducatifs (IME), Instituts d'éducation motrice (I.E.M.)
- Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers d'accueil médicalisés,
- Foyers occupationnels pour adultes (FOA),
- Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT),
- Foyers d'insertion et de transition (FIT),
- Maisons de retraite, Services de long séjour, Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- Centres hospitaliers spécialisés (CHS), Hôpitaux psychiatriques,
- SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile
- Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS...)

2 - CONDITIONS D'ACCES

- Etre jeune ou adulte sans qualification en continuité de parcours scolaire et/ou demandeur d'emploi rémunéré ou non.
- Et satisfaire aux épreuves de sélection

La formation accueillera 65 apprenants : 45 à Marseille et 20 à Manosque.

3 - LES EPREUVES DE SELECTION

L'épreuve écrite :

- Cette épreuve consiste en un questionnaire de culture générale de 10 questions et dure 1h30 conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11 avril 2006. Elle détermine l'admissibilité des candidats à l'épreuve orale. S'agissant d'un concours, l'IRTS convoquera à l'épreuve orale deux fois le quota subventionné.
- Les candidats justifiant d'un des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite :
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
 - Diplôme professionnel d'aide soignant
 - Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
 - BEP Carrières sanitaires et sociales
 - BEPA option services aux personnes
 - BAPAAT ou BPGEPS
 - CAP Petite enfance
 - CAPA services en milieu rural
 - Diplôme d'Etat d'assistant familial
 - Titre d'assistant de vie

L'épreuve orale :

Cette épreuve consiste en un entretien de 20 minutes. Avant cet entretien, les candidats bénéficieront de 20 minutes, pour remplir un questionnaire ouvert portant sur leurs motivations à entrer en formation et à exercer la fonction d'AMP.

Les candidats sont ensuite accueillis par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel (A.M.P, responsables ou directeurs d'établissement du secteur médico-social employant des A.M.P.).

Les critères de l'entretien sont :

- De vérifier que les candidats ont l'aptitude et l'appétence pour la profession.
- De repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle.
- De s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

L'entretien est noté sur 20 et commenté par les membres du jury.

La commission d'admission :

A l'issue de cette épreuve, 20 stagiaires seront retenus pour une formation à Manosque et 45 stagiaires à Marseille.

4 - INSCRIPTIONS

	MARSEILLE	MANOSQUE
Clôture des inscriptions	<i>17 février 2012</i>	
Epreuve Ecrite	<i>7 mars 2012</i>	
Résultats	<i>9 mars 2012</i>	<i>8 mars 2012</i>
Epreuve Orale	<i>14 mars et 15 mars 2012</i>	<i>12 mars 2012</i>
Résultats	<i>19 mars 2012</i>	<i>14 mars 2012</i>
Rentrée Scolaire	<i>26 mars 2012</i>	<i>19 mars 2012</i>

CONSTITUTION DU DOSSIER à renvoyer au Service Communication & Scolarité 20 bd des Salyens BP 133 13267 MARSEILLE CEDEX 08 :

- Lettre de motivation accompagnée d'un C.V.
- Fiche d'inscription (document joint)
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- 3 photos dont une obligatoirement collée sur la fiche d'inscription
- Une grande enveloppe timbrée aux nom et adresse du candidat
- Pour les demandeurs d'emploi : une fiche de liaison établie par le prescripteur (mission locale, pôle emploi, CAP emploi ...)
- Pour les personnes en continuité de parcours scolaire : le dernier certificat de scolarité

Les dossiers de candidatures seront examinés par une Commission d'admission. Les candidats retenus seront convoqués aux épreuves de sélection.

5 - LIEU DE LA FORMATION

- Sur le **Site des Flamants** : 10 Avenue Alexandre Ansaldi, CS 30003, 13311 MARSEILLE Cedex 14.
- Sur le **Site de Manosque** : Foyer "Les Tourelles", Rue des Tourelles, 04100 MANOSQUE

6 - DUREE DE LA FORMATION

1347 HEURES :

- Durée de la formation théorique : 495 h soit 14 semaines
- Durée de la formation pratique : 840 h soit 2 fois 12 semaines de stage
+ Epreuves du diplôme : 12 h

Amplitude de 12 mois soit de mars 2012 à mars 2013.

7 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation au DEAMP est organisée en 6 domaines.

Domaine de formation :

DF1 : « Connaissance de la personne » (105 H)

DF2: « Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne » (90 H)

DF3 : « Animation de la vie sociale et relationnelle » (70 H)

DF4 : « Soutien médico psychologique » (125 H)

DF5 : « participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé » (70 H)

DF 6 : « communication professionnelle et vie institutionnelle » (35 H)

8 - RENSEIGNEMENTS ET SUIVI DES INSCRIPTIONS

REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE :

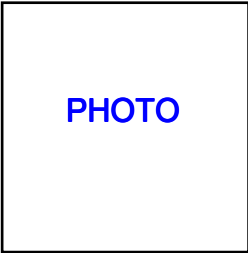
Marseille : Sur le Site des Flamants : 10 Avenue Alexandre Ansaldo, CS 30003, 13311 MARSEILLE Cedex 14 le **jeudi 12 janvier 2012** de 10 h à 12 h.

Manosque : Centre Regain. Les Portes de Haute Provence, Route de Marseille, 04200 SAINTE TULLE, ☎ 04.92.70.21.71, le **lundi 16 janvier 2012** de 10h à 12 h.

INSCRIPTIONS :

IRTS PACA et Corse
Service Communication & Scolarité
20 Bd des Salyens BP 133 - 13267 MARSEILLE 08
☎ 04 91 76 99 00

I.R.T.S. / P.A.C.A. Corse
20 Bd des Salyens
BP 133
13267 MARSEILLE Cedex 08



FICHE DE CANDIDATURE
FORMATION
Aide Médico Psychologique
Dispositif Voie Directe

Site des Flamants Site de Manosque

NOM: _____

Prénom: _____

Nom marital : _____

Date et lieu de naissance : _____

Situation de Famille : _____ Nationalité : _____

Adresse personnelle et téléphone : _____

Adresse mail : _____

N° d'immatriculation de sécurité sociale ou n° INSEE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dernière classe fréquentée : _____

Diplôme obtenu : _____

Nom et adresse de l'Organisme prescripteur :

Situation :

Demandeur d'emploi

En continuité de parcours scolaire